

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	14 janvier 2025
Délibération N°	08
Date de la convocation	03 janvier 2025
Objet	7.4.1 Subventions du Conseil Régional exercice 2025 Interventions économiques du Conseil Régional - Aide à la production de logements sociaux

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze janvier à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Serge RABINEAU, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Sabine SCHURMANN, Laure TONDON, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA
Jérôme CAPDEVIELLE
Christophe DESTAING
Daniel ROBEQUAIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Nicole MORERE ((pouvoir à M RIGAUD)
Valérie REYNES (pouvoir à Mme SCHURMANN)
Anne VAN DEN BROECK (pouvoir à M GAUDY)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250114-20250114-08-DAF-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Objet : 7-4-1 Subventions du Conseil Régional exercice 2025 Interventions économiques du Conseil Régional – Aide à la production de logements sociaux

Le 14 janvier 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n° AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Vu la délibération du Conseil Régional n° CP/2017-mars /02.07 du 24 mars 2017 relative à la stratégie régionale en faveur du logement social – adoption des critères,

Vu la délibération du Conseil Régional n° CP/2023-04/02.05 du 21 avril 2023 relative à l'adaptation des modalités de financement et d'éligibilité des opérations.

Vu le nouveau dossier de demande de subvention 2025 listant les pièces à joindre et notamment la délibération récente de l'assemblée délibérante décidant des demandes de financement auprès de la Région et désignant la personne habilitée à engager la personne morale,

Considérant le règlement des interventions économiques du Conseil Régional au sujet des dossiers à déposer durant l'exercice 2025,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1^{er}

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à déposer auprès du Conseil Régional, durant l'exercice 2025, les demandes de subventions accordées au titre de la production de logements sociaux.

ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication. Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 14/01/2025 DPF - FC

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250114-20250114-08-DAF-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025